



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 5 février 2019 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 04, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 04.

035/05-02-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019
3. Suivi de la mairie

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 334 décrétant des travaux pour la réalisation de la phase 2 du projet de réaménagement du parc de la Gare et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
2. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 335 décrétant l'acquisition d'une scène mobile et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
3. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 336 décrétant des travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
4. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 337 décrétant l'acquisition de luminaires au DEL et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
5. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 338 autorisant la Ville à participer au programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
6. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 339 remplaçant le Règlement numéro 319 et instaurant un programme Rénovation Québec visant la bonification du projet AccèsLogis Québec pour « La Villa Cartier »



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Règlements numéro 334, 335, 336, 337 et 338 – Date de la tenue des registres
2. Procès-verbal de correction du Règlement numéro 330 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2019 – Dépôt

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Mandat de services professionnels pour un auditeur pour les exercices financiers 2018-2019-2020
2. Désignation d'une personne responsable pour réaliser les évaluations de rendement des entrepreneurs et fournisseurs et approbation de la grille d'évaluation

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2019
2. Embauches
3. Lettre d'entente numéro 2017-2023/13 avec le Syndicat
4. Comités et commissions
5. Formations, congrès et colloques
6. Adhésions à des associations, corporations professionnelles et autres
7. Vente pour taxes par la MRC d'Antoine-Labelle – Dépôt de la liste officielle
8. Participation au programme Rénovation Québec (PRQ) dans le but de bonifier le programme AccèsLogis Québec pour la réalisation du projet « La Villa Cartier » – Remplacement de la résolution numéro 342/02-10-18
9. Versement à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) de la première quote-part pour l'année 2019
10. Versement à Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) de la première moitié de la contribution financière pour l'année 2019
11. Versement de la contribution financière pour l'année 2019 à la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK)

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Sécurité civile – Demande dans le cadre du Programme d'aide financière visant à soutenir les actions de préparation aux sinistres – Volet 2

H TRAVAUX PUBLICS

1. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier local
2. Permis de voirie en 2019 – Entretien et raccordement routier – Transports Québec
3. Appropriation du surplus non affecté – Location d'un tracteur pour le déneigement
4. Achat d'abrasif d'hiver

I LOISIRS ET CULTURE

1. Remboursement des coûts d'inscription aux Jeux du Québec d'un jeune athlète de Rivière-Rouge
2. Présentation d'une demande d'aide financière pour l'organisation d'une activité d'initiation à la pêche – Pêche en herbe et ensemencement des lacs et des cours d'eau
3. Autorisation de paiement d'une facture – Réparation de la surfaceuse au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
4. Appropriation du fonds de roulement – Achat d'un ordinateur portable
5. Appropriation du fonds de roulement – Achat d'une souffleuse usagée

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

036/05-02-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA MAIRIE

M. Denis Charette, maire, indique aux membres de l'assistance qu'il souhaite fournir des informations et explications à propos de divers dossiers, notamment :

- Déneigement du chemin du Lac-Kiamika;
- Nouveau règlement de la Ville concernant le traitement des élus;
- Déroulement de l'activité « Rivière-Rouge en Blanc » le 16 février;
- Reportage télévisé sur la chaîne TVA le 2 mars prochain concernant le tournage dans la région d'un film promotionnel pour une nouvelle voiture.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 334 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DE LA PHASE 2 DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE LA GARE ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

Le conseiller Denis Brabant donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 334 décrétant des travaux pour la réalisation de la phase 2 du projet de réaménagement du parc de la Gare et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Denis Brabant dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 335 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UNE SCÈNE MOBILE ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

La conseillère Carole Panneton donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 335 décrétant l'acquisition d'une scène mobile et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Carole Panneton dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 336 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION NORD ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

La conseillère Andrée Rancourt donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 336 décrétant l'acquisition d'une scène mobile et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Andrée Rancourt dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 337 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE LUMINAIRES AU DEL ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

La conseillère Karine Bélisle donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 337 décrétant l'acquisition de luminaires au DEL et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Karine Bélisle dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 338 AUTORISANT LA VILLE À PARTICIPER AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

Le conseiller Denis Brabant donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 338 autorisant la Ville à participer au programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Denis Brabant dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 339 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 319 ET INSTAURANT UN PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC VISANT LA BONIFICATION DU PROJET ACCÈSLOGIS QUÉBEC POUR « LA VILLA CARTIER »

Le conseiller Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 339 remplaçant le règlement numéro 319 et instaurant un programme Rénovation Québec visant la bonification du projet AccèsLogis Québec pour « La Villa Cartier ».

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Robert Lambertz dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENTS NUMÉRO 334, 335, 336, 337 ET 338 – DATES DE LA TENUE DES REGISTRES

Conformément à l'article 535 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier informe les citoyens que la date et le lieu de la tenue des registres relatifs aux règlements numéro **334, 335, 336, 337 et 338** sera le ou vers le 20 février 2019 de 9 h à 19 h à l'hôtel de ville.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 330 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 – DÉPÔT

Lors de l'adoption du Règlement numéro 330 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2019, une erreur s'est glissée dans le tableau de l'article 7.1 :

Ainsi, au lieu de :

« Immeuble de moins de 5 000 \$ à 50 900 \$; »

on aurait dû lire :

« Immeuble de plus de 5 000 \$ à 50 900 \$; »;

Cette erreur apparaissant de façon évidente, le greffier a corrigé le règlement numéro 330 conformément aux dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et dépose à la présente séance le procès-verbal de correction.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

037/05-02-19

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN AUDITEUR POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2018-2019-2020

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

De confier un mandat de services professionnels à Daniel Tétreault, comptable agréé, pour la vérification des états financiers de la Ville de Rivière-Rouge pour les exercices financiers 2018-2019-2020, comprenant les états financiers de l'Agglomération pour les mêmes exercices, tel mandat au montant total de 36 375 \$ plus les taxes applicables (montant net de 38 189,20 \$).

De mandater Mme Guylaine Giroux, trésorière, pour signer tout document en lien avec cette résolution et d'en assurer le suivi.

ADOPTÉE

038/05-02-19

DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE POUR RÉALISER LES ÉVALUATIONS DE RENDEMENT DES ENTREPRENEURS ET FOURNISSEURS ET APPROBATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT que, selon le paragraphe 573 (2.0.1) de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une demande de soumission publique peut prévoir qu'une municipalité se réserve la possibilité de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT que, pour exercer cette prérogative, la municipalité doit entre autres désigner une personne responsable pour réaliser l'évaluation de rendement et approuver préalablement les grilles d'évaluation;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

De désigner, pour chaque appel d'offres public, le responsable de cet appel d'offres pour réaliser l'évaluation de rendement.

D'approuver les grilles d'évaluation de rendement suivantes, en fonction du type de contrat qui fait l'objet de l'appel d'offres :

Contrat de construction

Grille d'évaluation	Pondération
Santé et sécurité Efficacité avec laquelle les dispositions relatives à la santé et à la sécurité au travail (dans les documents contractuels, dans les lois et règlements et dans tout autre document pertinent) ont été gérées et appliquées, notamment le respect des règles et normes de santé et sécurité, le suivi des correctifs à apporter et leur mise en place, la sécurité aux abords du chantier et la signalisation.	10 %
Aspect de la conformité technique Évaluation de la qualité des travaux exécutés. Tout au long de l'exécution des travaux et à leur acceptation provisoire, la qualité des matériaux et de l'équipement doit satisfaire les exigences techniques prescrites aux documents d'appel d'offres. L'évaluation se fera également sur le respect des plans et devis, normes, lois et règlements en vigueur et sur la performance à la mise en service.	30 %
Respect des délais, échéanciers et aspects financiers Évaluation du respect du délai d'exécution des travaux en prenant en considération la date réelle d'achèvement des travaux par rapport à la date originale (ou modifiée) et en tenant compte des conditions indépendantes de la volonté de l'entrepreneur. L'évaluation se fera également sur le suivi des échéanciers à court terme, la négociation des ordres de changement et la fréquence de mises à jour de l'échéancier global.	30 %
Fourniture et utilisation des ressources Évaluation du personnel de l'entrepreneur (chargé de projet, surintendant et personnel de chantier) en termes de disponibilité, compétence et expérience. L'évaluation se fera également sur la fourniture des équipements adéquats et suffisants pour le chantier.	10 %
Organisation et gestion Évaluation de la façon dont le projet décrit dans les documents contractuels a été géré, notamment l'ordonnancement des travaux, la coordination des sous-traitants, l'encadrement des employés, l'assurance qualité en chantier, la mise en place d'actions correctives au besoin et la propreté des lieux tout au long du projet et à la fin des travaux.	10 %



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

<p>Communication et documentation Évaluation de la façon dont l'entrepreneur fournit la documentation de qualité en temps opportun (qualité et exactitude des décomptes et des factures, des plans « tel que construit », etc.). L'évaluation se fera également sur la coopération et la collaboration de l'entrepreneur avec les différentes parties prenantes impliquées dans le projet, notamment la participation aux réunions de chantier, la communication avec les compagnies d'utilité publique, arrondissements, etc.).</p>	<p>10 %</p>
---	--------------------

Contrat d'approvisionnement

Thèmes et critères	Pondération
<p>Aspect de la conformité technique Conformité aux spécifications et règles de l'art Conformité réglementaire Conformité aux articles de référence</p>	<p>35 %</p>
<p>Respect des délais et des échéanciers Respect des échéances de production et de livraison Respect des échéances pour les documents requis</p>	<p>35 %</p>
<p>Fourniture et utilisation des ressources Compétence et disponibilité du responsable de projet Compétence des opérateurs de production</p>	<p>10 %</p>
<p>Organisation et gestion Supervision adéquate des opérations Pratiques d'assurance de la qualité Rapidité des actions correctives (au besoin) Rapidité du service après-vente Encadrement des sous-contractants</p>	<p>10 %</p>
<p>Communication et documentation Disponibilité des interlocuteurs Qualité des communications</p>	<p>10 %</p>

Contrat de services professionnels

Thèmes et critères	Pondération
<p>Aspect de la conformité technique Le respect des données techniques du devis La clarté et fidélité des dessins et devis La clarté et fidélité des rapports La qualité des formats de la documentation Le niveau de détail Qualité des concepts présentés Compréhension des objectifs du mandat</p>	<p>35 %</p>
<p>Respect des délais et des échéanciers et aspects financiers Respect des échéances pour la remise des plans et devis. Respect des échéanciers pour la remise des rapports de progression Délai de réponse (téléphone et courrier) Précision des estimés Respect du budget Optimisation des coûts</p>	<p>35 %</p>



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

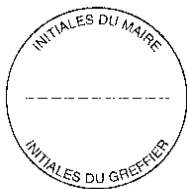
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

Fourniture et utilisation des ressources Compétence et disponibilité du chargé de projet Compétence et disponibilité de l'équipe de projet Quantité adéquate de ressources sur le projet Personnel affecté à la vérification des extrants Équipe de relève Respect de l'équipe proposée Identité du chargé de projet État, efficacité et disponibilité des équipements	10 %
Organisation et gestion La planification des travaux La répartition des travaux entre les intervenants La supervision du chargé de projet Respect des directives administratives du devis Les pratiques d'assurance qualité en fonction	10 %
Communication et documentation Qualité des communications Qualité des rapports et de toute la documentation transmise La disponibilité de la documentation La présence aux rencontres de chantier	10 %

Contrat de service (autres que des services professionnels)

Thèmes et critères	Pondération
Aspect de la conformité technique Conformité aux spécifications et règles de l'art L'obtention des licences et permis requis Le respect des spécifications convenues lors des appels de service	35 %
Respect des délais et des échéanciers Le respect des échéances précisées lors des appels de service Le respect des échéances pour la production et la communication de documents Délai de réponse (téléphone et courrier)	25 %
Fourniture et utilisation des ressources Compétence et disponibilité du chargé de projet Compétence du piégeur principal Compétence des autres membres de l'équipe Équipements adéquats et suffisants pour la prestation de services	10 %
Organisation et gestion Supervision adéquate des opérations Rapidité des actions correctives (au besoin) Encadrement des employés	10 %
Santé et sécurité Efficacité avec laquelle les dispositions relatives à la santé et à la sécurité au travail (dans les documents contractuels, dans les lois et règlements et dans tout autre document pertinent) ont été gérées et appliquées, notamment le respect des règles et normes de santé et sécurité, le suivi des correctifs à apporter et leur mise en place.	10 %
Communication et documentation La disponibilité des interlocuteurs La qualité des communications La qualité des documents remis La transmission à temps des documents requis	10 %

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

039/05-02-19

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER 2019

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2019 se détaille comme suit :

Salaires :	206 132,53 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	97 231,95 \$
Comptes courants :	<u>368 725,63 \$</u>
Total :	672 090,11 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 326.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 326 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

040/05-02-19

EMBAUCHES

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de M. Stéphane Bureau, au poste temporaire de chauffeur, opérateur, journalier, classe 7 échelon 1, à compter du 17 janvier 2019 pour une période de plus ou moins vingt jours, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'entériner l'embauche de M. Serge Sicotte, au poste temporaire de chauffeur, opérateur, mécanicien, classe 8 échelon 1, à compter du 14 janvier 2019 pour une période d'environ un an, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

041/05-02-19

LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2017-2023/13 AVEC LE SYNDICAT

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la lettre d'entente numéro 2017-2023/13 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, telle lettre d'entente dûment signée par le maire, M. Denis Charette, et la directrice générale, Mme Louise Chartrand, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

042/05-02-19

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

COMITÉS ET COMMISSIONS

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Conformément à l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes*, que le conseil approuve la nomination des délégués (membres) et substituts suivants au sein des comités et commissions et sur les différents dossiers de la Ville de Rivière-Rouge, des régies et de divers organismes, et ce, à compter du 5 février 2019 ou à compter des dates spécifiées ci-dessous :

ADMINISTRATION	
Comité finances et gestion de la Ville	Responsable : Denis Charette Déléguée : Karine Bélisle Délégué : Denis Brabant Délégué : Robert Lambertz Le directeur général Les directeurs de service lorsque requis
COLLECTE SÉLECTIVE	
Comité consultatif – Projet de valorisation des matières résiduelles (RIDR)	Responsable : Denis Charette Déléguée : Directrice générale Substitut : Alain Otto
Comité de vigilance – Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)	Responsable : Alain Otto Substitut : Denis Charette
Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)	Responsable : Denis Charette Substitut : Alain Otto
Tricentris, centre de tri : représentants de la Ville et membres du conseil d'administration	Délégué : Alain Otto Substitut : Andrée Rancourt
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
Conseil d'administration des Résidences Côte-Cartier	Représentants de la Ville : Francine Lefebvre et Denis Francisco (de novembre 2018 à novembre 2020)
Comité du projet « La Villa Cartier »	Responsable : Andrée Rancourt Substitut : Karine Bélisle Représentant de la Ville : Le directeur du développement économique et récréotouristique
Comité de développement économique	Responsable : Denis Charette Membre : Alain Otto Les directeurs de service lorsque requis
Comité des relations avec la Société de développement commercial (SDC) de Rivière-Rouge	Responsable : Denis Brabant Substitut : Alain Otto



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

Office municipal d'habitation (OMH) des Hautes-Laurentides	Représentante : Ghislaine Vincent (du 6 novembre 2018 au 6 novembre 2021)
Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK)	Responsable/président : Denis Charette Délégué : Robert Lambertz
Corporation de développement économique de la Rouge (CDER)	Responsable/président : Denis Charette Délégué : Denis Brabant Délégué : Alain Otto Déléguée : Carole Panneton Représentant de la Ville : Jocelyn Séguin
Comité Multi-Ressources de la Vallée de la Rivière Rouge	Responsable/président : Denis Brabant Déléguée : Karine Bélisle Délégué : Jean Séguin Délégué : Jocelyn Séguin
LOISIRS ET CULTURE	
Comité du Camping Sainte-Véronique	Responsable : Denis Brabant Délégué : Robert Lambertz Déléguée : Carole Panneton Personne-ressource pour le comité : La directrice du développement économique et récréotouristique
Comité des loisirs et de la culture incluant : <ul style="list-style-type: none"> • politique familiale municipale et démarche Municipalité amie des aînés (MADA) • Réseau Biblio des Laurentides 	Responsable : Carole Panneton Déléguée : Karine Bélisle
Plein Air Haute-Rouge	Responsable : Carole Panneton Substitut : Alain Otto
Comité équipement supralocal pour le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)	Responsable : Denis Charette Déléguée : La directrice générale ou la trésorière Substitut : Le directeur du Service des loisirs et de la culture
RESSOURCES HUMAINES	
Comité d'évaluation de postes	Responsable : Denis Charette Substitut : Robert Lambertz
Comité des relations de travail	Responsable : Denis Charette Délégué : Denis Brabant Délégué : Robert Lambertz Déléguée : Karine Bélisle La directrice générale
Comité des relations de travail - Représentants de la Ville pour les négociations de la convention collective de travail de la Ville	Pour chaque rencontre, trois (3) représentants (délégués) sont désignés parmi les personnes suivantes : Denis Charette Denis Brabant Robert Lambertz La directrice générale La trésorière Le directeur du Service des travaux publics



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

<p>Comité de santé et sécurité au travail (SST)</p>	<p>Responsable de la Ville : Le directeur du Service des travaux publics Délégué de la Ville : Le directeur du Service de sécurité incendie Déléguee de la Ville (substitut) : la trésorière Déléguee du Syndicat : Manon Vallée Délégué du Syndicat : Richard Nadeau Délégué du Syndicat (substitut) : Steve Bélair.</p> <p>Que soient également invitées à participer audit comité les personnes suivantes, lorsque la nature des dossiers le nécessitera : la directrice générale, ou en cas d'absence, la greffière et directrice générale adjointe et Sébastien Gagné, président du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867</p>
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET TRANSPORT	
<p>Conseil d'administration du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL)</p>	<p>Représentant : Denis Charette</p>
<p>Conseil d'administration du Transport Adapté et Collectif des Laurentides</p>	<p>Responsable : Denis Charette</p>
<p>Mesures d'urgence pour la Ville</p>	<p>Denis Charette Coordonnateur : la directrice générale ou en cas d'absence, la greffière et directrice générale adjointe Coordonnateur adjoint : le directeur du Service de sécurité incendie</p>
<p>Comité des services techniques (voirie) et d'horticulture incluant le volet « Bon voisin, bon œil »</p>	<p>Responsable : Denis Brabant Déléguee : Karine Bélisle Délégué : Alain Otto</p>
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	
<p>Comité chargé d'autoriser les demandes de démolition d'immeubles créé par le règlement numéro 143 de la Ville</p>	<p>Présidente : Andrée Rancourt Délégué : Robert Lambertz Délégué : Alain Otto Secrétaire : la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement</p>
<p>Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE)</p>	<p>Responsable/déléguee : Andrée Rancourt et vice-présidente Délégué : Alain Otto Délégué : Robert Lambertz Membres : du 16 janvier 2018 au 31 décembre 2019 : - Gabriel Bélanger - Pierre Gagné - Mariane Gosselin - Nicolas Morin - Maryse Trudel</p>



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

Comité technique d'urbanisme et d'environnement (membres du conseil seulement)	Responsable : Andrée Rancourt Délégué : Robert Lambertz Substitut : Alain Otto
Comité ad hoc pour la révision de la réglementation d'urbanisme	Délégué : Robert Lambertz Délégué : Alain Otto Déléguée : Andrée Rancourt
Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement	Déléguée : Karine Bélisle Déléguée : Carole Panneton (du 22 mai 2018 au 1 ^{er} mai 2020)

Que les délégués (membres) nommés par la présente résolution siègent sur demande et selon les besoins des différents dossiers desdits comités, commissions, corporations, régies et autres organismes.

Que les personnes nommées sur les comités et commissions mentionnés ci-dessus soient autorisées à participer aux réunions de ces comités et que les frais de déplacement relatifs à ces réunions tenues en dehors des limites de la Ville leur soient remboursés suite à la réception d'une facture détaillée desdites dépenses sur le formulaire transmis par la Ville.

Que la liste des comités et des commissions et de leurs membres respectifs soit publiée sur le site Web de la Ville.

Que la présente résolution remplace :

- la résolution numéro 015/16-01-18 adoptée lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2018;
- la résolution numéro 072/06-03-18 adoptée lors de la séance ordinaire du 6 mars 2018;
- la résolution numéro 173/22-05-18 adoptée lors de la séance extraordinaire du 22 mai 2018;
- la résolution numéro 327/02-10-18 adoptée lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2018;
- la résolution numéro 395/04-12-18 adoptée lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2018;

et ce, en date du 5 février 2019.

ADOPTÉE

043/05-02-19

ADHÉSIONS À DES ASSOCIATIONS, CORPORATIONS PROFESSIONNELLES ET AUTRES

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale à adhérer à toute association, corporation professionnelle ou autre, en regard de ses fonctions.

D'autoriser la Ville à adhérer, s'il y a lieu, au Réseau Environnement, à l'Association québécoise d'urbanisme (AQU), au Réseau muséal des Laurentides du Conseil de la culture des Laurentides (CCL), à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), à l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides (ALMLL), au Réseau québécois de Villes et Villages en santé, au Réseau « Les Arts et la Ville », à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), à la FADOQ, à l'Association canadienne de la paie (ACP), au Réseau Biblio des Laurentides ou tout autre organisme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

De défrayer ces coûts d'adhésion et, s'il y a lieu, les coûts de l'assurance responsabilité offerte par l'association professionnelle.

ADOPTÉE

044/05-02-19

FORMATIONS, CONGRÈS ET COLLOQUES

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les membres du conseil, selon la discrétion du maire, à participer à toute session de formation, congrès, colloque ou Assises offerts notamment par l'UMQ, la MRC d'Antoine-Labelle et le Réseau québécois de Villes et Villages en santé et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser la directrice générale à participer à toute formation, congrès, colloque ou Assises offerts notamment par l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

Que le remboursement soit fait conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

045/05-02-19

VENTE POUR TAXES PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – DÉPÔT DE LA LISTE OFFICIELLE

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que la liste officielle des immeubles à mettre en vente pour non-paiement des taxes municipales soit approuvée, telle que préparée par la trésorière, Mme Guylaine Giroux, en date du 4 février 2019.

Que tout propriétaire ayant remboursé les sommes dues en date du 13 février 2019 soit retiré de ladite liste officielle de même que tout propriétaire;

Que la Ville de Rivière-Rouge mandate la MRC d'Antoine-Labelle pour procéder à la vente desdits immeubles.

Que la trésorière, Mme Guylaine Giroux, soit mandatée pour représenter la Ville de Rivière-Rouge lors de la vente pour taxes, prévue le 9 mai 2019, et pour acquérir les immeubles au nom de la Ville de Rivière-Rouge s'il n'y a pas preneur.

Que la trésorière, Mme Guylaine Giroux, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation
046/05-02-19

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ) DANS LE BUT DE BONIFIER LE PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC POUR LA RÉALISATION DU PROJET « LA VILLA CARTIER » – REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 342/02-10-18

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a déjà adhéré au programme Rénovation Québec (PRQ) dans le but de bonifier le programme AccèsLogis Québec pour la réalisation du projet maintenant dénommé « La Villa Cartier »;

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge participe au programme Rénovation Québec (PRQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Que la Ville a adhéré au Volet II, Intervention 6 (bonification AccèsLogis Québec) et demande un budget de l'ordre de 678 233 \$, lequel montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la Ville et la SHQ.

Que la directrice générale, Mme Louise Chartrand, ou la directrice du développement économique et récréotouristique, Mme Valérie Pichot, soient autorisées à formuler à la SHQ, pour le personnel de la Ville, une demande d'octroi, de modification, de résiliation ou de suspension de privilèges d'accès aux systèmes de la SHQ, et ce, conformément aux directives et procédures émises par la SHQ.

Que la Ville accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le PRQ, soit un règlement qui remplacera le Règlement numéro 319 de la Ville, adopté le 1^{er} mai 2018, pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification du projet AccèsLogis Québec pour le projet jadis appelé « Les Appartements du Quartier Rivière-Rouge ».

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 342/02-10-18 adoptée lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2018.

ADOPTÉE

047/05-02-19

VERSEMENT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) DE LA PREMIÈRE QUOTE-PART POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement de la première quote-part pour l'année 2019 à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) au montant de 93 973,88 \$

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation
048/05-02-19

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

VERSEMENT À TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES (TACL) DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement de la première moitié de la contribution financière pour l'année 2019 à Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) au montant de 22 359,50 \$

ADOPTÉE

049/05-02-19

VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2019 À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA (SDRK)

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement de la contribution financière annuelle de 60 000 \$ à la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK), tel montant devant être versé en trois (3) versements au cours de l'année 2019.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ CIVILE

050/05-02-19

SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT À SOUTENIR LES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES – VOLET 2

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$ et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

Que la Ville de Rivière-Rouge autorise Mme Louise Chartrand, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

051/05-02-19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

De demander à Mme Chantale Jeannotte, députée de Labelle, d'appuyer notre demande d'aide financière auprès du ministère des Transports (MTQ) pour l'amélioration du réseau routier local pour chaque secteur de la Ville de Rivière-Rouge identifié ci-dessous, pour un total de 335 000 \$ plus les taxes applicables :

- Secteur L'Annonciation : rue Boileau (réparation de pavage, bordures et chargement de MG-20), coût des travaux : 20 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur L'Annonciation : montée Charles (réparation de pavage, fondation et de bordures), coût des travaux : 25 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : montée du Lac-Castor, montée du Lac-Marsan, chemin de la Rivière Nord, chemin du Rapide et chemin du Lac-Lanthier Est (déboisement de l'emprise routière), coût des travaux : 60 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : chemin du Lac-Lanthier Est et montée Lortie (excavation des fossés, remplacement de ponceau et chargement de MG-20), coût des travaux : 50 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : chemin du Lac-Paquet Est (réparation de pavage et resurfaçage), coût des travaux : 30 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : chemin du Lac-Jaune, chemin du Lac-Boileau Ouest, chemin du Lac-Paquet Ouest, chemin Fex, chemin du Lac-aux-Bois-Francis Est et Ouest (chargement de MG-20 et MG-56), coût des travaux : 75 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Sainte-Véronique : rang des Cyr et montée des Lacs-Noirs (excavation des fossés, remplacement de ponceau et chargement de MG-20), coût des travaux : 55 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Sainte-Véronique : chemin du 5^e-Rang Nord (excavation de fossés et chargement MG-20), coût des travaux : 20 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

052/05-02-19

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

PERMIS DE VOIRIE EN 2019 – ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER – TRANSPORTS QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par Transports Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville doit obtenir un permis de voirie de Transports Québec pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par Transports Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande à Transports Québec de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2019 et qu'elle autorise M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la Ville s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

ADOPTÉE

053/05-02-19

APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ – LOCATION D'UN TRACTEUR POUR LE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT que le Bombardier 1998 sur chenillette de la Ville aurait des réparations majeures à faire;

CONSIDÉRANT l'état et l'âge de cet équipement;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la location d'un tracteur Multihog CX 75 avec les équipements nécessaires au déneigement auprès de la compagnie « Les Machineries St-Jovite inc. », pour une période de quatre (4) mois, le tout pour un montant de 21 600 \$, plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus non affecté de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

054/05-02-19

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

ACHAT D'ABRASIF D'HIVER

CONSIDÉRANT que la réserve d'abrasif a diminué plus rapidement que prévu à la suite de conditions climatiques difficiles depuis le début de la saison hivernale;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge entérine l'achat de 2 500 tonnes d'abrasif supplémentaires auprès de la compagnie « Les Agrégats de Labelle inc. » au prix de 12,15 \$/tonne incluant le transport, le tout pour un montant total de 30 375 \$ plus les taxes applicables.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit mandaté pour signer tout document en lien avec cette résolution et, de façon générale, en assurer le suivi.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

055/05-02-19

REMBOURSEMENT DES COÛTS D'INSCRIPTION AUX JEUX DU QUÉBEC D'UN JEUNE ATHLÈTE DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT une demande faite par la mère du jeune athlète, Charles-Edmond Poirier, membre de l'équipe de curling qui représentera les Laurentides aux finales provinciales des Jeux du Québec en mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à rembourser à M. Charles-Edmond Poirier les frais d'inscription aux Jeux du Québec, au montant de 145 \$, sur présentation d'une preuve émise par les Jeux du Québec.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, notamment, pour transmettre l'information au jeune athlète résident de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

056/05-02-19

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ D'INITIATION À LA PÊCHE – PÊCHE EN HERBE ET ENSEMENCEMENT DES LACS ET DES COURS D'EAU

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la technicienne en loisirs, Mme Églantine Leclerc Vénuti, à présenter une demande d'aide financière pour l'organisation d'une activité d'initiation à la pêche, soit à la Fondation de la Faune du Québec pour la pêche en herbe ainsi qu'au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre du Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau « Volet été ».



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

Que la technicienne en loisirs, Mme Églantine Leclerc Vénuti, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

057/05-02-19

AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE – RÉPARATION DE LA SURFACEUSE AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures numéros 2788 et 2830 à la compagnie « Zéro Celsius » pour la réparation de la surfaceuse au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), le tout pour un montant de 4 867,43 \$ plus les taxes applicables (montant net de 5 110,19 \$).

Que ladite dépense soit prise à même le fonds du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR).

ADOPTÉE

058/05-02-19

APPROPRIATION DU FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'achat d'un ordinateur portable auprès du « Réseau Biblio des Laurentides », le tout pour un montant de 1 447 \$ plus les taxes applicables (montant net de 1 519,17 \$).

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de roulement de la Ville et soit remboursée sur une période d'un an.

ADOPTÉE

059/05-02-19

APPROPRIATION DU FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE USAGÉE

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'achat d'une souffleuse usagée auprès de la compagnie « Ventes et Services Ste-Marie enr. », le tout pour un montant de 1 125 \$ (incluant les frais de livraison de 25 \$) plus les taxes applicables (montant net de 1 181,11 \$).

Que ladite dépense soit prise à même :

- le budget 2019 de la Ville, pour un montant de 500 \$;
- le fonds de roulement de la Ville, pour un montant de 681,11 \$, remboursable sur une période d'un an.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

060/05-02-19

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 20 h 31.

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur général adjoint

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire